

Publié le 11 juin 2021

## Feu vert pour le plan de relance de l'Union européenne !

Après plusieurs mois de tractations ponctuées d'incertitudes, les parlements des 27 Etats membres ont ratifié le plan de relance européen baptisé « Next Generation EU ». Avec cette approbation unanime, l'Union européenne va pouvoir emprunter sur les marchés financiers et commencer à délivrer les enveloppes à chaque pays membre.



### L'aboutissement d'un plan historique de 750 milliards d'euros

Le 27 mai dernier, les votes positifs des parlements autrichien et polonais ont entériné un long processus qui permet, *in fine*, la **concrétisation d'un plan de relance massif destiné à surmonter les conséquences économiques de la pandémie de Covid-19**.

Conclu en juillet 2020 par le Conseil européen après d'âpres négociations, ce plan de relance atteint un montant record de 750 milliards d'euros. Pièce maîtresse du plan, le mécanisme de *Facilité pour la reprise et la résilience* (FRR), quant à lui, est doté de **672 milliards d'euros, répartis sous la forme de prêts (360 milliards d'euros) et de subventions (312 milliards d'euros)**. À noter que 37 % de ces fonds financeront la transition écologique et que 20 % seront dédiés à la transition numérique.

Sur cette somme globale, **la France devrait toucher 40 milliards d'euros, de quoi financer 40 % du plan de relance national**. De son côté, la Commission européenne a initié dès le 1<sup>er</sup> juin, et de manière inédite dans l'histoire de la construction européenne, le processus d'**émission d'une dette commune** auprès de 39 grandes banques internationales.

### Les premiers versements prévus pour cet été...

Si beaucoup sont soulagés que cette étape soit passée, la mise en œuvre du plan doit encore

attendre. En effet, **chaque Etat membre doit présenter à l'Union européenne son propre plan de relance national détaillant les investissements et les réformes structurelles qu'il compte opérer.**

À ce jour, 22 Etats sur 27 - dont **la France** - ont **déjà soumis leur projet à la Commission**, qui a deux mois pour les examiner et les approuver. Le Conseil européen aura ensuite un mois pour valider définitivement chacun des plans. Les **premiers subsides devraient ainsi être versés à partir de la fin du mois de juillet, puis être étalés jusqu'en 2026.**

## **...en complément de fonds structurels européens revalorisés**

Outre la FRR, le plan de relance européen se matérialise également par **l'instrument React-EU**, davantage **destiné aux territoires**. Pourvue d'une enveloppe de **47,5 milliards d'euros**, cette initiative doit permettre de soutenir des projets locaux engagés dans une démarche durable et résiliente. Concrètement, **le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE) - dont bénéficient déjà de nombreuses Epl - devraient voir leur budget augmenter de manière significative jusqu'en 2022.**

Par Cécilia TERUGGI